

23 présents (dont 5 EDH 2009-2011)

Ordre du jour :

- Présentation de la « Charte de fonctionnement » du CJG
- Choix de la thématique autour de laquelle s'articulera le travail de réflexion du CJG
- Discussion autour de la réponse de R. Bachelot au SNCH relative à points importants du projet de loi HPST : la nomination du directeur, l'ouverture du corps des DH, la composition du directoire, la mise en position de recherche d'affectation

1/ Présentation de la « Charte de fonctionnement ».

Un projet de charte a été présenté aux personnes présentes. Le CJG s'appuie sur une équipe d'animation dont un coordonnateur (1 animateur pour 5 membres + le coordonnateur). Pour 30 inscrits, 6 places d'animateurs en plus du coordonnateur sont ouvertes. Damien Flourez s'est proposé pour être le coordonnateur durant l'année 2009. Florence Nègre et Nicolas Razoux sont candidats à la fonction d'animateur pour la même période.

⇒ **Les membres du CJG sont invités à se prononcer sur le projet de charte et à poser leur candidature pour la fonction d'animateur ou de coordonnateur via le Y Group.**

2/ Choix de la thématique

Plusieurs thèmes ont été proposés lors de la première réunion du CJG : les ARS, la place du DA, la formation des directeurs, une enquête sur les jeunes directeurs et le syndicalisme etc.

Il s'agit de déterminer collectivement la thématique sur laquelle le CJG va travailler dans la perspective du Congrès de juin 2009.

Le thème des ARS est abandonné à l'unanimité.

Le choix de conduire une enquête auprès des jeunes DH est discuté par la salle.

- Certains relèvent la charge de travail que cela représente, au regard de la courte échéance qui est devant nous. Se posent des problèmes méthodologiques lourds à gérer : choix du panel, construction de l'enquête et surtout dépouillement et traitement des données. Nous pouvons cependant mobiliser des sources et aides extérieures : PG Promotion qui publie le Politis, l'EHESP ou l'ADH pour constituer la base de données, faire appel à des étudiants pour le traitement statistique etc.
- Une majorité des membres présents manifestent cependant un intérêt pour l'enquête en soulignant que le plus important est de bien circonscrire son objet. L'intérêt de l'enquête est double. Elle permettrait à la fois d'objectiver certaines grandes tendances tout en faisant connaître le CJG aux jeunes DH en poste.
- Plusieurs modes de réalisation de l'enquête sont possibles (courrier, mail, téléphone). Sur le plan méthodologique, elle pourrait mêler des questions fermées et des

questions couvertes mais aussi proposer aux DH enquêtés de se prêter à un entretien plus qualitatif.

Sur la thématique de la formation des directeurs. F. Nègre, D. Flourez et N. Razoux informent la salle qu'une première rencontre a eu lieu le même jour avec Ch. de Singly au sujet du projet de mener une réflexion, aboutissant à des propositions, sur la question de la formation des EDH et plus largement des grandes orientations à lui donner. Il s'agirait de travailler sur des améliorations à mettre en œuvre à court terme et de proposer des orientations à plus long terme sur son organisation, en lien avec le débat sur la place du directeur dans la gouvernance hospitalière et en lien avec les éventuelles possibilités de mobilité (dans d'autres administrations, dans le secteur privé, à l'international). Mme de Singly a exposé deux pistes possibles à moyen terme :

- La délivrance d'un MBA ouvert à tous (élèves fonctionnaires et étudiants) avec une spécialisation « service public hospitalier » pour les élèves fonctionnaires (l'idée sous-jacente étant de faire de l'école le creuset de la formation de tous les cadres du secteur sanitaire quel que soit leur lieu d'exercice) ;
- Faire de l'EHESP, avant tout, une école du « management public hospitalier ».

Il ne s'agit que d'hypothèses, rien n'a été acté. Il est convenu que si le CJG ne fait pas de l'école le thème central de son action pour les prochains mois, un groupe serait tout de même constitué pour participer à la réflexion en cours. Il a semblé indispensable au groupe de saisir l'opportunité de l'arrivée de Ch. De Singly et de Ph. Marin ainsi que les projets de réforme du corps et de l'école pour contribuer de façon active à la réforme de notre formation.

Deux thématiques fortes ont donc émergé :

- Le cycle de formation des EDH
- L'enquête sur les attentes des jeunes directeurs

3/ Débat autour de la lettre de R. Bachelot et des positions du SNCH.

Le courrier de R. Bachelot fait suite aux interrogations des organisations syndicales (et en particulier du SNCH) sur quelques axes saillants du projet de loi HPST. Quatre thèmes forts émergent de ce courrier : la nomination du directeur, l'ouverture du corps des DH, la composition du directoire, la mise en position de recherche d'affectation.

Au préalable, il est important de souligner que le CJG n'a pas interrogé le SNCH pour comprendre les raisons de son positionnement sur ces 4 questions. Cela dit, les membres du CJG ont débattu sur certaines positions de la Ministre ou du SNCH et ont ainsi identifié des thèmes de discussion en vue de la venue prochaine de Philippe El Saïr à l'EHESP.

Sur la nomination du chef d'établissement sur « proposition du directeur de l'ARS ».

Le SNCH s'inquiète de la compétence liée du CNG qui découle de cette orientation du projet de loi. Ne risque-t-elle pas de faire du chef d'établissement « un simple collaborateur » du DGARS et d'empiéter dès lors sur l'autonomie du directeur et sur l'idée même de donner « un seul patron à l'hôpital » ?

Si certains d'entre nous y voient un risque de « politisation » de la nomination, pour d'autres, il n'y aurait pas lieu d'y voir un problème car aujourd'hui déjà le poids de l'avis du DARH est important.

Sur l'ouverture du corps des DH, 4 remarques collectives :

- Le SNCH se dit satisfait puisque l'ouverture doit se faire en des termes « quasi identiques » au protocole de 2004. On peut s'interroger sur le sens de l'expression et

en particulier sur la portée et la teneur des négociations qui devront se tenir au sujet des niveaux de rémunération des contractuels.

- De plus, la ministre précise que les contrats seront transmis et suivis par le CNG, la salle s'interroge sur ce que cela apporte en terme de transparence.
- S'il n'y a pas d'opposition à l'ouverture, des interrogations persistent : les emplois fonctionnels peuvent-ils concerner les DA ? Quels types de poste recouvre l'assiette des 20% ? De plus en plus de contractuels sont présents dans les équipes de direction : a-t-on une évaluation du nombre de postes que cela représente ? (Nb poste de DA pourvus par des contractuels / Nb de postes de DA)
- Le courrier de la ministre annonce une concertation statutaire. Va-t-elle intégrer une négociation quant à l'accélération des détachements vers d'autres corps de la haute fonction publique ? N'est-ce pas une condition à mettre à l'ouverture ?

La composition du directoire.

A l'exception d'un participant, la salle manifeste son désaccord sur ce principe qui exclut les DA et au sujet duquel chacun trouve le silence du SNCH assourdissant.

Le SNCH n'est-il pas trop tourné vers la défense des chefs d'établissement au détriment des DA ? Pour quelle raison faut-il une majorité médicale et pourquoi le SNCH y est-il favorable ? Est-ce un souci de faire partager le poids de la responsabilité ou y a-t-il à terme un projet de constituer un corps de « médecins gestionnaires » ? Finalement, pourquoi ne pas conserver le Conseil Exécutif qui est l'une des instances qui fonctionne le mieux dans la « nouvelle gouvernance » mise en place ces dernières années ? Les questions sont nombreuses sur ce point.

La mise en situation de recherche d'affectation.

Quel est le sens de cette situation ? Est-elle réellement un levier pour accompagner les cadres de direction au cours de leur carrière ou doit-elle être réduite à une simple sanction comme semblent le penser certains ?

La réunion du mercredi 21 janvier 2009 aura pour objet :

- D'exprimer un avis et des interrogations sur la lettre de R. Bachelot et les positions du syndicat, dans la perspective de la venue de Ph. El Saïr.
- D'identifier les thématiques clés abordées en 2009 par le CJG.
- De faire le point sur la charte de fonctionnement du CJG et sur la composition de l'équipes d'animateurs.
- De recenser les personnes présentes lors de la venue de Ph. El Saïr.